

**Monsieur le Ministre
de l'Environnement, de l'Energie
et des Mines**

PAPEETE

N/Réf. : HDM/NL 01/028

Faaa, le 5 décembre 2012

**Objet : Projets de loi du pays sur l'énergie – vos déclarations du 29 Novembre
devant l'Assemblée de Polynésie française**

Monsieur le Ministre,

J'ai suivi le 29 Novembre sur le site de l'Assemblée les débats tenus autour des projets de loi en objet, et en particulier vos déclarations.

Parmi celles-ci, j'ai noté quelques sérieuses inexactitudes, dont certaines confinent au diffamatoire à l'égard de la société EDT que je représente, en ce qu'elles remettent en cause son éthique ou son professionnalisme. A regret car j'aurais préféré qu'un dialogue nous épargne ces malentendus, je me dois de vous adresser en conséquence les présentes mises au point :

1) Tout d'abord vous avez prétendu que le projet de loi sur les principes directeurs de politique énergétique élaboré par votre Ministère serait identique à celui qui avait déjà été élaboré en 2010 par le Gouvernement précédent. Vous avez aussi prétendu que l'avis rendu par le CESC sur ce projet serait entièrement favorable, en soulignant, de manière quelque peu inélégante, la présence d'une salariée d'EDT (salariée qui, je vous le rappelle, y représente le Syndicat des Industriels de Polynésie française) parmi la commission ayant élaboré cet avis. Sur ces bases erronées, vous avez prétendu décrédibiliser les positions critiquant certains articles de votre projet, tant celles d'EDT dont les media avaient fait écho, que celles manifestées par des Représentants à l'Assemblée de Polynésie française pendant les débats du jour dit.

Pourtant, vous ne pouvez ignorer que ces critiques sont toutes concentrées sur l'article LP 10, dont le projet de votre Ministère a profondément modifié le fond et la portée par rapport à la version précédente.

Et chacun peut lire en effet dans l'avis du CESC référence 120/2011 :

« L'innovation de ce texte tient essentiellement dans la nouvelle formulation de son article LP10 qui entraîne des conséquences juridiques et économiques très importantes...

...Par ailleurs et c'est là l'un des points de discussion majeurs du projet, la combinaison de cet article LP3 avec l'article LP 10 (NDLA : dans sa nouvelle rédaction) peut entraîner un double blocage : l'opérateur historique, produisant déjà plus de 50% des énergies renouvelables, ne peut plus investir dans ce domaine (article LP 10). Il ne peut, non plus, proposer des solutions « fossile »...

*...**Art.LP10** : Cet article est entièrement remanié...et constitue la pierre angulaire du changement entre le projet initial et le projet de texte actuel...Cet article risque donc de freiner tout développement sérieux des énergies renouvelables et l'objectif visé par le Gouvernement peut aboutir à l'inverse de ce qu'il escompte. Mieux, en le combinant avec l'article LP3, il peut entraîner dans les îles, autres que Tahiti, le double blocage exposé ci-avant...*

*...**CONCLUSION** : Cette modification essentielle...ne va peut-être pas dans le bon sens : la volonté de réduire à tout prix la position dominante de l'opérateur historique risque de freiner le développement des énergies renouvelables, faute d'investisseurs concurrents sérieux...Le CESC tient à rappeler le caractère très particulier de ce secteur, ...vital pour les Polynésiens...le CESC relève le manque de visibilité dans les orientations gouvernementales...*

...En revanche, il (Le CESC) se prononce de manière défavorable quant à la mise à l'écart forcé de l'opérateur local historique dans le secteur des énergies renouvelables, en lui interdisant même de substituer sa production d'énergie fossile par la production d'énergies renouvelables».

En résumé l'avis du CESC est bien **totalemment défavorable** à la seule modification majeure que vous avez apportée à ce projet, ce que vous ne pouviez ignorer puisque ce point était au cœur des débats depuis un an, notamment devant la Commission des Affaires Economiques, et alors que le rapport du CESC venait d'être relu en séance devant vous avant votre intervention.

Tous ceux qui connaissent le dossier auront relevé à tout le moins l'incohérence de vos propos sur ce premier point.

2) Vous avez aussi prétendu ne pas disposer d'éléments financiers de la part d'EDT, ou que leur transmission aurait été très récente, dans des propos dont le sens était d'alléguer de prétendues rétentions d'informations qui nuiraient à vos missions de contrôle.

Pourtant, comme tous vos prédécesseurs en charge de l'énergie, vous siégez depuis 18 mois au Conseil d'administration d'EDT et celui de Marama Nui, et disposez à ce titre des mêmes informations que tous les Administrateurs d'EDT avec les dossiers de séance, en particulier pour l'approbation des comptes. Vous avez aussi tout loisir de formuler toute question, soit en séance, soit par écrit, soit en sollicitant toute réunion en dehors de ces séances....

Par ailleurs et en application d'une loi de Décembre 2009, nous n'avons pas manqué de vous adresser tous les éléments d'information technique et financière prévus par cette loi. Les dossiers relatifs aux exercices 2009 et 2010 vous ont été transmis dans le courant de l'année 2011, donc il y a plus d'un an, et ceux relatifs à l'exercice 2011 vous ont été adressés dans les délais en Mai 2012. Nous vous avons aussi transmis directement, en toute transparence, les mêmes dossiers pour les concessions des îles et du Secosud, alors que vous n'en êtes pas l'autorité concédante et que nous aurions pu renvoyer votre demande vers les autorités destinataires.

Tous ces éléments représentent une masse d'informations et de documentation absolument considérable...

Or s'il vous est arrivé pendant les séances du Conseil de poser quelques questions sur la base des dossiers de séance, auxquelles des réponses précises ont toujours été apportées, jamais nous n'avons enregistré la moindre demande écrite, le moindre commentaire, ni aucune demande de réunion de votre Ministère autour de ces différents éléments, qu'il s'agisse des comptes des concessions ou des comptes d'ensemble de la société.

Si donc en 18 mois vos services n'ont sorti rigoureusement aucune analyse de toutes les informations qui vous ont été communiquées, il vous revient d'en chercher les explications dans le fonctionnement de votre Ministère... Vous n'êtes pas fondé en tout cas à alléguer un déficit d'information de notre part, et vos propos sur ce point étaient clairement diffamatoires, surtout prononcés à la tribune de l'Assemblée de Polynésie française.

3) Enfin vous avez remis en cause la crédibilité des études d'EDT évaluant à 130 Milliards les investissements nécessaires, en l'état des technologies disponibles, pour atteindre à l'horizon 2020 l'objectif de 50% de production électrique à base d'énergies renouvelables en Polynésie française. Vous avez prétendu que ce chiffre était excessif, et pour justifier votre position, avez évoqué le projet d'Energie Thermique des Mers, évalué à ce stade par ses promoteurs aux alentours de 35 Milliards. C'est oublier :

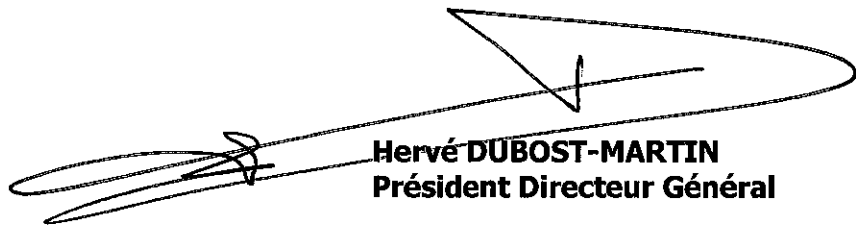
- d'une part que ce projet n'a toujours pas démontré sa faisabilité industrielle
- d'autre part qu'il ne représente que 10MW de puissance installée, pour une production annuelle de 70 GWH, alors que c'est 290 GWH de production annuelle qu'il faut aller trouver pour atteindre votre objectif issu du Grenelle de l'Environnement.

Si l'on vous suit dans cette voie de l'ETM, ce sont donc 145 Milliards qui seraient nécessaires, soit une évaluation encore plus coûteuse que celle que vous prétendez surestimée...

Je noterai pour finir que vous avez évoqué un rapport de la Chambre Territoriale des Comptes datant de 2007, prétendant en tirer des arguments contre EDT et l'organisation du système électrique en Polynésie française. Il est dans la nature comme vous le savez des rapports de la CTC de formuler des critiques et de proposer des pistes de progrès, et ce sont uniquement ces critiques, formulées d'ailleurs dans le rapport sous une forme plus interrogative qu'affirmative, que vous avez souhaité retenir. Ce faisant vous oubliez que pour l'essentiel, ce rapport concluait positivement sur les performances du service public de l'électricité ...

Pour une évaluation objective de ce service et des prestations d'EDT et des autres entreprises du secteur, je vous invite à le lire plus attentivement, et surtout à relire en parallèle les autres rapports de la CTC sortis ces dernières années sur d'autres services publics...Si vous faites cette lecture croisée, notamment avec le rapport de Juin 2011 sur l'environnement, vous réaliserez alors que la comparaison est plutôt en faveur du secteur électrique, et donc l'organisation de ce dernier peut-être pas si mauvaise...

En regrettant une fois de plus la fin de non-recevoir que vous avez opposée à toutes nos propositions de concertation constructive préalable avec les professionnels autour de ces projets de loi en débat, je vous prie d'agréer, Mr le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées



Hervé DUBOST-MARTIN
Président Directeur Général